



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Commission d'Organisation et
de Surveillance des Opérations
de Bourse – COSOB -

لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها

Instruction COSOB n° 25-02 du 25 juin 2025 fixant les éléments constituant le dossier joint à la demande d'agrément des Organismes de Placement Collectif à Capital Risque

Article 1^{er} - En application de l'article 5 du règlement de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) n° 24-02 du 20 Rabie Ethani 1446 correspondant au 23 octobre 2024 relatif aux organismes de placement collectif à capital risque (OPCR), la présente instruction a pour objet de définir les éléments constituant le dossier à joindre à la demande d'agrément des Organismes de Placement Collectif à capital Risque (OPCR).

Article 2 - La demande d'agrément des Organismes de Placement Collectif à capital Risque (OPCR) ou d'un compartiment d'OPCR est introduite auprès de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse désignée ci-après « la Commission », par les fondateurs de la SICAR ou par la société de gestion du FCPR. Le dossier à joindre à la demande d'agrément doit comporter les éléments suivants :

A. Pour les sociétés d'investissement à capital risque (SICAR) :

1. une demande d'agrément (C.F Annexe 1) ;
2. un formulaire d'agrément (C.F Annexe 2) ;
3. une copie de projet des statuts de la SICAR ;
4. pour chaque fondateur de la SICAR :
 - un extrait d'acte de naissance ;
 - un bulletin du casier judiciaire n° 3 ;
 - une liste des activités exercées dans d'autres sociétés ainsi que ses participations en capital et en droit de vote ;
 - un CV détaillant l'expérience professionnelle pour chaque fondateur ;
 - une lettre de consentement autorisant la Commission à effectuer les due diligences nécessaires relatives aux compétences et à l'honorabilité des fondateurs (C.F Annexe 3) ;
5. une copie de mandat lorsque la SICAR délègue la gestion des fonds à une société de gestion d'OPCR ;
6. un organigramme détaillé de la SICAR ;
7. les ressources humaines et les moyens techniques affectés à la SICAR ;
8. une copie de projet de la convention conclue entre la SICAR et l'évaluateur externe ;
9. une copie de projet de la convention conclue entre la SICAR et le dépositaire ;
10. une copie des statuts du dépositaire ;
11. une lettre d'engagement (C.F Annexe 4).



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Commission d'Organisation et
de Surveillance des Opérations
de Bourse – COSOB -

لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها

La Commission peut demander tout autre document qu'elle estime nécessaire à l'instruction du dossier.

B. Pour les Fonds commun de placement à capital risque (FCPR) :

1. une demande d'agrément (C.F Annexe 1) ;
2. un formulaire d'agrément (C.F Annexe 2) ;
3. une copie de projet du règlement de gestion du FCPR ;
4. une copie de la convention conclue entre le FCPR et la société de gestion d'OPCR ;
5. une copie des statuts de la société de gestion d'OPCR ;
6. une copie de projet de la convention conclue entre le FCPR et l'évaluateur externe ;
7. une copie de projet de la convention conclue entre le FCPR et le dépositaire ;
8. une copie des statuts du dépositaire ;
9. une lettre d'engagement (C.F Annexe 4).

La Commission peut demander tout autre document qu'elle estime nécessaire à l'instruction du dossier.

Article 3 - Lorsque la Commission demande un complément d'informations, le délai de deux (2) mois dont la Commission dispose pour l'examen de la demande d'agrément est suspendu jusqu'à réception des informations demandées.

Article 4 - La présente instruction entre en vigueur à compter de la date de sa signature.

Fait à Alger, le 25 juin 2025
Youcef BOUZENADA

Annexe 1

Demande d'agrément d'un organisme de placement collectif à capital risque (OPCR)

Demande d'agrément :

- SICAR
- FCPR
- un compartiment d'OPCR

Adresse/Siège social :

Tel :

Mail :

Lieu et date :

Monsieur le Président de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse -COSOB-

Objet : Demande d'agrément d'un organisme de placement collectif à capital risque (OPCR)

Nous (1)agissant en tant que (2) , sollicitons par la présente une demande d'agrément d'un (e) (3)..... portant la dénomination (4)....., conformément aux dispositions du règlement de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) n° 24-02 du 20 Rabie Ethani 1446 correspondant au 23 octobre 2024 relatif aux organismes de placement collectif à capital risque (OPCR).

Nous vous joignons à cet effet les documents prévus par l'article 2 de l'instruction COSOB n° 25-02 du 25 juin 2025 fixant les éléments constituant le dossier joint à la demande d'agrément des Organismes de Placement Collectif à Capital Risque.

Signature

- (1) nom du requérant ;
- (2) qualité du requérant ;
- (3) société d'investissement à capital risque (SICAR) / Fond commun de placement à capital risque (FCPR) / un compartiment d'OPCR ;
- (4) dénomination de futur organisme de placement collectif à capital risque (OPCR).

Annexe 2

Formulaire d'agrément d'un organisme de placement collectif à capital risque (OPCR)

1. Type d'agrément :

Agrément	<input type="checkbox"/> Société d'investissement à capital risque (SICAR)
	<input type="checkbox"/> Fond commun de placement à capital risque (FCPR)
	<input type="checkbox"/> Un compartiment d'OPCR

2. Renseignements d'ordre général :

Siège social	
Dénomination de l'OPCR	
Capital initial / Actif initial	
Nom du requérant	
Téléphone	
Mail	

3. Fondateurs :

Nom & prénom ou dénomination sociale	Activité	Adresse ou siège social	N° Tel/Fax/Mail

4. L'évaluateur externe :

Dénomination	Adresse ou siège social	N° Tel/Fax/Mail	Durée du mandat

5. La société de gestion :

Dénomination	Siège social	N° Tel/Fax/Mail

6. Le dépositaire :

Dénomination	Siège social	N° Tel/Fax/Mail

Signature

Annexe 3

Lettre de Consentement

Je, soussigné(e), autorise par la présente la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) à collecter des informations me concernant dans le cadre de l'examen de ma demande d'agrément d'un OPCR.

Je prends note que cette procédure peut inclure des vérifications de mes antécédents professionnels, financiers et judiciaires, ainsi que des informations provenant de tierces parties, en conformité avec les exigences réglementaires suivantes :

- Décret législatif n°93-10 du 23 mai 1993 relatif à la bourse des valeurs mobilières, modifié et complété ;
- Loi n° 05-01 du 6 février 2005 relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, modifiée et complétée ;
- Loi n° 18-07 du 10 juin 2018 relative à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel ;
- Règlement de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) n° 24-02 du 20 Rabie Ethani 1446 correspondant au 23 octobre 2024 relatif aux organismes de placement collectif à capital risque ;
- Instruction COSOB n° 25-02 du 25 juin 2025 fixant les éléments constituant le dossier joint à la demande d'agrément des Organismes de Placement Collectif à capital Risque.

Je comprends que les informations recueillies seront utilisées uniquement dans le cadre de l'évaluation de ma demande et seront traitées de manière confidentielle.

Je sais également que mon consentement est indispensable pour l'examen de mon dossier, et en cas de refus, la COSOB ne pourra pas examiner ma demande.

Lieu et date :

Signature

Annexe 4

Lettre d'engagement

Lettre d'engagement

- SICAR
- FCPR
- un compartiment d'OPCR

Adresse/Siège social :

Tel :

Mail :

Lieu et date :

Monsieur le Président de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse -COSOB-

Objet : Lettre d'engagement

En complément à notre demande d'agrément d'un (e)
(1).....
..... portant la dénomination
(2).....; conformément aux dispositions
du règlement de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de
Bourse (COSOB) n° 24-02 du 20 Rabie Ethani 1446 correspondant au 23 octobre 2024
relatif aux organismes de placement collectif à capital risque (OPCR) ; nous soussignés
s'engagerons à :

- respecter la réglementation en vigueur ;
- accomplir les formalités de constitution dans les trois (3) mois suivant la délivrance de l'agrément, sous peine de nullité.

Signature

(1) Société d'investissement à capital risque (SICAR) / Fond commun de placement à capital risque (FCPR) / un compartiment d'OPCR ;

(2) dénomination de futur organisme de placement collectif à capital risque (OPCR).